



La Défense d'avril 1957

En marge de la manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire :

L'affaire Guy Bézier

**juin 2017
(version revue et complétée)**

« Mais peut-il se présenter un cas où le sabotage ne soit pas une représaille ? Est-ce qu'en effet, à l'origine de tout acte de sabotage, par conséquent le précédent, ne se révèle pas l'acte d'exploitation ?

Or celui-ci, dans quelques conditions particulières qu'il se manifeste, n'engendre-t-il pas – et ne légitime-t-il pas aussi – tous les gestes de révolte, quels qu'il soient ? »

Emile POUGET, « Le sabotage », *Le syndicalisme et ses armes*, revue *Agone* n°33 [Christophe Patillon (coord.), CHT de Nantes], 2005, p. 16.

Illustration de couverture : article de *La Défense* d'avril 1957, Archives patrimoniales du Secours populaire français, Centre de documentation (9/11, rue Froissart 75003 Paris).

En marge de la manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire : l'affaire Guy Bézier

La manifestation du 28 mai 1956 et le « sabotage » de la micheline

Le 28 mai 1956, eut lieu à Saint-Nazaire, à l'occasion du départ de « rappelés » en Algérie, une manifestation. Celle-ci fut organisée à l'initiative de la CGT, avec la collaboration du Comité nazairien pour une solution pacifique du problème algérien et de celui des Jeunes des Chantiers de l'Atlantique. A cette occasion, à l'issue de deux meetings, l'un se déroulant à la Bourse du Travail et l'autre, sur le terre-plein de Penhoët, le cortège des manifestants, une fois ceux-ci regroupés (a minima, 3000 personnes), s'était rendu à la gare, bloquant la micheline de la ligne Le Croisic-Nantes. Micheline qui devait convoier des rappelés sur la métropole régionale, ceux-ci descendant alors de voiture. Des échauffourées opposeront forces de l'ordre et manifestants, faisant quelques blessés des deux côtés, quelques manifestants étant arrêtés et rapidement relâchés. Finalement, selon la presse, la micheline serait repartie avec deux heures de retard mais avec son contingent de rappelés ¹. Le même jour, le Paris-Quimper fut stoppé entre Couéron et Basse-Indre, les rappelés du contingent ayant tiré le signal d'alarme et étant descendus sur les voies. Finalement le train serait reparti assez rapidement avec ses rappelés à bord ². Une motion pour l'arrêt du rappel en Algérie des disponibles sera déposée à la mairie de Saint-Nazaire, motion à l'adresse du Président du Conseil, la délégation n'étant cependant pas reçue en sous-préfecture en dépit de son souhait.

Cette période a correspondu, en effet, à une opposition, en plusieurs endroits du territoire français, au départ des rappelés en Algérie. Déjà, l'année précédente, des mouvements pour protester contre le rappel des « disponibles » et pour s'opposer à leur départ en Algérie, avaient eu lieu et une seconde vague de ces mouvements se produisit donc l'année suivante comme à Saint-Nazaire en ce jour de mai, à l'occasion du second rappel massif pour l'Algérie ³ [cf. annexe 1].

A cette manifestation, participa un jeune caréneur aux Chantiers de l'Atlantique, Guy Bézier, alors âgé de 19 ans. Ce jeune homme aurait sectionné (ou débranché) le tuyau de la motrice de l'automotrice. Il faut noter que celui-ci n'était pas syndiqué, ni adhérent d'un parti politique quelconque. Il fut arrêté, le 31, étant accusé à cette occasion de « sabotage de matériel militaire » ⁴. Sous ce chef d'accusation, il passa en jugement et fut condamné en juillet 1956, par le Tribunal militaire de Rennes (tribunal des forces armées de la 3ème région), à 5 ans de prison ferme. Soulignons que ce jeune ouvrier appartenait à une famille nombreuse des plus

1 « Importante manifestation à Saint-Nazaire à l'occasion du départ des rappelés », *Ouest-France*, 29 mai 1956, Fonds Paul Malnoë, MAL 5 – 67, CHT de Nantes. Apparemment quatre manifestants qui auraient molesté un contrôleur furent arrêtés mais relâchés très peu de temps après. Cependant, quatre jeunes manifestants furent inculpés et jugés pour avoir dételé la remorque de la motrice en gare de Saint-Nazaire [cf. annexe 7, p. 24].

2 *Ouest France*, ..., *op. cit.* Tramor Quémeneur a étudié un incident survenu précédemment, le 11 mai 1956, sur la voie de chemin de fer Paris-Quimper, des rappelés ayant provoqué à plusieurs reprises des arrêts du train. Après l'arrêt en gare de Questembert, les rappelés, ayant à nouveau provoqué l'arrêt du train, ont saccagé les gardes-fous d'un pont SNCF. Un sergent-chef qui fut pris à partie et insulté par les rappelés, témoignera auprès de la gendarmerie, rapportant les propos des rappelés : « Je respecte le drapeau français mais l'armée je marche dessus. L'Algérie doit rester aux Algériens. Je n'ai pas envie d'aller me battre pour des prunes. »... [Tramor QUEMENEUR, cf. note 3 ci-dessous, pp. 423-424]. De son côté, Henri Routhiau nous apprend le fait suivant : « Le 25 mai [1956], des rappelés font stopper l'express Quimper Paris après son départ de Nantes. Le train est arrêté à 6 reprises par le signal d'alarme à 10 kilomètres de Nantes. Après intervention de la gendarmerie et la neutralisation par la SNCF des freins à air, le train quitte le département à 15 h 40. Deux jeunes gens identifiés comme les fauteurs de troubles ont été remis en gare d'Angers à l'autorité militaire » [Henri ROUTHIAU, *Rappelés et appelés nantais en Algérie 1956-1957*, ARH, UP Nantes, 2015, texte et annexe 4D-4 : note des Renseignements généraux, page 18].

3 Jean-Charles JAUFFRET, « Le mouvement des rappelés en 1955-1956 », in M. HARBI et B. STORA (dir.), *La Guerre d'Algérie. 1954- 2004, la fin de l'amnésie*, Paris, Robert Laffont, 2004, p. 133-160 ; Tramor QUEMENEUR, « Les manifestations de "rappelés" contre la guerre d'Algérie (1955-1956) ou Contestation et obéissance », *Revue française d'histoire d'Outre-mer*, t. 88, deuxième semestre 2001, p. 407-427 ; Clément GRENIER, « La protestation des rappelés en 1955, un mouvement d'indiscipline dans la guerre d'Algérie », *Le Mouvement social*, 2007/I, n°218, pp. 45-61 ; Guy PERVILLE, « La guerre sans nom : appelés et rappelés en Algérie », site de l'auteur (*Pour une histoire de la guerre d'Algérie*), « Chap. II : Les manifestations contre la guerre d'Algérie », 20 février 2007 : « Une deuxième vague se développa pendant trois mois à la suite des rappels d'avril et mai 1956. La manifestation du 18 mai 1956 à Grenoble fut l'une des plus violentes (une cinquantaine de blessés, autant d'arrestations), mais ne rassembla que quelques centaines de personnes. De plus importantes en réunirent plusieurs milliers, avec la participation d'ouvriers en grève de solidarité, par exemple à Saint-Nazaire le 28 mai et à Firminy le 31 mai » (souligné par le rédacteur).

4 Ou, tout au moins, de « détérioration de matériel de transport au service de l'armée »... ou encore « entraves à la circulation du matériel utilisé pour la défense nationale » (cf. infra).

modestes, un de ses frères étant mobilisé en Algérie et un autre, en Egypte. Et il ne dispose donc, a priori, d'aucune relation particulière ni d'aucun appui syndical ou politique. Le jour même de la manifestation, le préfet du département aura transmis un télégramme au ministère de l'Intérieur afin de rendre compte des événements de Saint-Nazaire ainsi que des incidents survenus à plusieurs reprises sur la ligne Quimper-Paris et il informera, le lendemain, le cabinet du ministre du dépôt d'une plainte par la SNCF pour le sabotage de l'autorail [cf. annexe 2].

Il nous faut noter que le préfet de Loire-Inférieure aura transmis à ses sous-préfets, notamment celui de Saint-Nazaire, les instructions du ministre de la Défense relatives aux sanctions civiles ou militaires contre les auteurs de violences ou de sabotages, durant les transports des appelés. Il en ressort que les services de police auront l'obligation de « *déferer immédiatement au Parquet militaire, toutes les fois que la chose sera juridiquement possible, les personnes qui se seraient rendues coupables de sabotage ou d'obstacle à la circulation à l'occasion de transport de appelés* »⁵. Ce qui sera donc le cas du jeune Guy Bézier, jugé par un tribunal militaire.

« Libérez Guy Bézier » ou les enjeux politiques et syndicaux autour d'une libération

Souvenons-nous : Guy Bézier a donc été condamné, en juillet 1956, par un tribunal militaire à 5 ans de prison ferme. Bien que ayant, semble-t-il, agi de lui-même, ce jeune homme sans relations ni appuis évidents va trouver des défenseurs de sa cause qui vont s'efforcer, notamment par des recours juridiques, d'obtenir sinon sa libération ou tout au moins une amélioration du sort qui lui a été fait par la justice militaire. Une note des Renseignements généraux, en date du 29 novembre 1956, à destination notamment du préfet, indique qu'une campagne va se dérouler en faveur du jeune condamné. En effet, le secrétaire de l'Union départementale des syndicats CGT-FO (UD CGT-FO) du département, Alexandre Hébert, a publié dans *L'Ouest syndicaliste*, journal syndical, en décembre 1956, un article intitulé « Cellule 433 » :

« Il faut libérer Guy BEZIER.

Guy BEZIER, 19 ans, appartient à une famille très pauvre : 8 enfants dont 1 en Algérie et l'autre en Egypte.

Guy BEZIER occupe la cellule 433 à la prison de Fresnes. Son crime : il a coupé un tuyau à air d'une micheline qui transportait des appelés. Autrement dit, il a participé à une action contre la guerre d'Algérie. »⁶

Cette note indique que Hébert a l'intention de mener une campagne par l'intermédiaire de communiqués de la presse syndicaliste « *pour réclamer la révision du jugement du tribunal des forces armées de la 3^{ème} région, du 24-7-1956, condamnant le jeune ouvrier nazairien Guy BEZIER à 5 ans d'emprisonnement pour entraves à la circulation du matériel utilisé pour la défense nationale* ». Il est à noter, par ailleurs, que le Secours populaire français a apporté également son soutien au jeune caréneur des Chantiers⁷.

Ce que la note des Renseignements généraux ne rapporte pas, et pour cause, c'est la fin de l'article en question du leader CGT-FO :

« La justice (sic) militaire, toujours expéditive, l'a condamné à CINQ ANS DE PRISON.

Guy Bézier est un ouvrier nazairien. Il est victime d'une répression imbécile.

Il est pour le moins singulier qu'un certain nombre de gens, si prompts contre la répression, se taisent devant le cas Guy Bézier.

En ce qui nous concerne, nous ne nous taisons pas, et nous nous agissons pour la libération de Guy Bézier. »⁸

En tout état de cause, il semble bien que ce soit l'action conjuguée de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique et de la Fédération des Auberges de Jeunesse du même département qui aura pu finalement obtenir la libération du jeune homme emprisonné, sachant qu'il ne faudrait pas pour autant négliger celle qui fut menée en sa

5 Henri ROUTHIAU, *op. cit.*, annexe 4 D-1, p. 16.

6 *Ibidem*, annexe 4 D-5, pp. 18-19.

7 « Affiche pour réclamer la grâce de Guy Bézier, Saint-Nazaire », Archives nationales du monde du travail, fonds « Secours populaire français (SPF) », 1998 020 0390/16. Signalons que, par erreur ce dernier document, est répertorié dans le fonds sous l'intitulé « Affiches en faveur de détenus emprisonnés pour avoir refusé de servir sous les ordres du Général Hans Speidel ». Un article de presse publié à l'occasion de la libération de Guy Bézier indique que « *le Secours Populaire Français a pris sa défense dès le lendemain de son arrestation* » [Fonds Ménard, MEN 1 – 7, CHT de Nantes]. Cf. p. 6 et annexe 7.

8 « Libérez Guy Bézier interné à la Centrale de Rethel », *La Vérité* n°438 du 27 décembre 1956. L'hebdomadaire de la section française de la IV^e internationale reprend, en effet, l'article signé d'Alexandre Hébert dans le numéro de décembre 1956 de la CGT-FO, *L'Ouest syndicaliste*.

faveur par le Secours populaire français [cf. chapitre suivant, p. 6 et annexe 7]. L'examen de la presse tant trotskyste qu'anarchiste de cette période permet d'explicitier quelque peu l'action menée en faveur du jeune caréneur nazairien, de même que celui d'un fonds privé d'archives, conservé au Centre d'histoire du travail de Nantes (CHT) ⁹. Fin juillet 1956, est publié, dans *La Vérité des Travailleurs*, un article intitulé « La condamnation du jeune Guy Bézier. Un avertissement » ¹⁰. Le texte, s'il parle effectivement du cas du jeune homme, victime du « *jugement le plus inique en même temps que le plus symbolique* », resitue sa condamnation dans le contexte des manifestations contre les départs des disponibles, avec à la clé des procès devant les tribunaux des Forces armées « *dont les sentences ont une raideur toute militaire* ». Sont évoquées les condamnations de deux rappelés « *qui avaient tiré la sonnette d'alarme d'un train* », en l'occurrence 3 et 4 ans de prison avec sursis ¹¹. Concernant Guy Bézier, l'hebdomadaire trotskyste estime qu'en « *assénant cette peine massive les juges militaires ont voulu prendre une petite revanche sur un secteur prolétarien à la combativité légendaire* ». Enfin, l'article s'étonne du « *silence* » de l'Humanité qualifié de « *seul quotidien à ne pas reproduire l'information* ». Le même journal publiera un court article, en janvier 1957, sous le titre « Libérez Guy Bézier », soulignant l'action conjointe de l'UD-FO et de la Fédération départementale des Auberges de la Jeunesse en faveur de ce dernier ¹². Un autre journal trotskyste, *La Vérité*, contribua également à médiatiser la cause du jeune ouvrier des Chantiers Navals comme l'action de ses soutiens ¹³. En septembre 1956, il publie un article : « Arrachons Guy Bézier des geôles militaires » ¹⁴. L'article parle d'un « *verdict de classe* », témoin de la « *haine de la classe ouvrière* » de la part des juges militaires. Il signale le transfert prochain de Guy à Paris, où il devrait passer devant un deuxième tribunal militaire du fait de la cassation du premier jugement. Il conclut en insistant sur la nécessité d'arracher « *des geôles militaires* » Guy Bézier qualifié de « *jeune camarade* » et « *considéré comme un travailleur honnête* ».

Le même journal publiera deux autres articles consacrés à la cause du jeune ouvrier incarcéré, en date des 20 et 27 décembre 1956. Le premier est intitulé « Libérez Guy Bézier ». Il nous apprend quelques éléments intéressants. Il reprend les circonstances de l'arrestation de l'intéressé mais sans mentionner les faits dont il fut accusé et insiste sur sa solitude, sa situation des plus modestes, son milieu familial ainsi que sur son absence d'adhésion syndicale ou politique, son « *inorganisation* » étant alors jugée comme « *un symptôme et une indication de l'état d'esprit général* ». On apprend que Guy aurait été dénoncé, qu'il est alors à la Centrale de Rethel dans les Ardennes, en provenance de Fresnes. L'article s'interroge sur « *la carence des grandes organisations ouvrière et démocratiques* », en dehors de l'action conjointe de l'UD-FO comme de la Fédération des AJ de la Loire-Inférieure. Il appelle du reste à contribuer à la collecte de la Fédération des AJ, en communiquant les coordonnées du C.C.P. de Michel Barthuel, ajiste nazairien. Le second, à une semaine d'intervalle et que nous avons déjà évoqué, à l'égard du « *silence de la presse* » comme de l'absence de soutien, hormis ceux déjà connus, à son égard, lui qui n'est ni un intellectuel, ni un parlementaire ni une « *conscience* ». Les grands titres de presse, dont l'Humanité, sont vertement critiqués alors qu'ils ont mené campagne pour d'autres, en l'occurrence Léo Figuères ou le professeur Mandouze, à présent libérés. L'article signale la nécessité d'aider financièrement les Auberges de Jeunesse de Loire-Inférieure et cite en exemple l'article d'Alexandre Hébert paru dans *L'Ouest syndicaliste*, article cité *in extenso* ¹⁵.

Ce dernier fit paraître dans *La Commune*, journal du Comité de liaison et d'action pour la démocratie ouvrière (CLADO) [cf. annexe 4], en avril 1957, un article intitulé « Une manifestation de solidarité ouvrière » consacré au « Comité départemental pour la libération de Guy Bézier », article assorti du manifeste du dit comité ¹⁶. Il explicite le sens de cette démarche limitée au seul cas du jeune caréneur. Il indique qu'à la simple lecture de la liste des signataires du manifeste, signataires composant le comité provisoire, on peut constater que le comité « *n'a pas accepté de s'élargir à des dirigeants staliniens* », lesquels avaient déclaré

9 Fonds Ménard, MEN 1 – 7, « Mobilisation pour la libération de Guy Bézier (1956) », CHT de Nantes. Ce fonds d'archives est celui qui a été déposé au CHT par Jean-Claude Ménard, militant ajiste de Couéron.

10 « La condamnation du jeune Guy Bézier. Un avertissement », *La Vérité des Travailleurs*, 2^e quinzaine de juillet 1956, n°45.

11 On se souviendra que, lors des incidents sur la ligne Quimper-Paris en date du 25 mai 1956, deux jeunes gens identifiés comme les auteurs des troubles furent appréhendés et remis alors aux autorités militaires en gare d'Angers. Le train avait été stoppé à six reprises, par l'intermédiaire du signal d'alarme [cf. note 2].

12 « Libérer Guy Bézier », *La Vérité des...*, *op. cit.*, n°54, 1^{ère} quinzaine de janvier 1957. Le même journal a publié en septembre 1956 [n°47] un article intitulé « A l'action contre la répression », dans lequel il note que « *l'infâme condamnation du jeune métallo de Saint-Nazaire, Guy Bézier* » n'a jusque-là suscité aucune réaction.

13 Après la scission de 1952, le groupe autour de Pierre Lambert conserve le titre du journal *La Vérité*. Le PCI, constitué autour de Pierre Franck, lance alors la publication de *La Vérité des travailleurs* qui paraîtra d'août 1952 à mai 1962 avant de se transformer en *L'Internationale* [source : site RaDAR (Rassembler, diffuser les archives des révolutionnaires)].

14 « Arrachons Guy Bézier des geôles militaires », *La Vérité*, *op. cit.*, n° 422, 14 septembre 1956.

15 « Libérez Guy Bézier interné à la Centrale de... », *op. cit.*

16 Alexandre HEBERT, « Une manifestation de solidarité ouvrière », *La Commune*, n°1, avril 1957, bulletin du CLADO.

précédemment « *qu'ils ne pouvaient se solidariser du cas GUY BEZIER parce qu'il s'agissait là d'un geste individuel* ». Cependant du fait de la mobilisation départementale en faveur de celui-ci, ces « staliniens » ont « *décidé d'opérer un virage et de parler de ce jeune métallo* »... Mais il n'est pas question évidemment de laisser ces derniers s'emparer de cette cause. Le comité regroupe essentiellement des militants syndicaux FO et des militants ajistes. On note la présence en son sein du député Jean Guitton, de Michel Barthuel, son secrétaire, un ajiste, de Jean-Claude Ménard ou encore de Paul Malnoë, responsable syndical FO de Saint-Nazaire.

Dans un autre journal, *Le Monde Libertaire*, également d'avril 1957, un article, signé de Félix Bide ¹⁷, traite donc également du cas de Guy et du soutien qu'il a reçu comme de celui qu'il n'a pas eu... On y apprend que « *le pourvoi en Cassation vient d'être rejeté* » et que le seul espoir réside alors dans une remise de peine qu'accorderait le Président de la République. Félix Bide souligne l'action en faveur du jeune homme, responsable d'un acte spontané, action d'un comité « *composé de gens pour qui la forêt ne cache pas l'arbre* ». L'auteur de l'article fait référence alors à un texte daté du 7 août 1956, publié dans un quotidien local, émanant du bureau du syndicat CGT des métaux de Saint-Nazaire, rendant, selon lui, le jeune Guy « *seul responsable de l'acte à lui imputé* ». Félix Bide cite, en effet, un passage notant le caractère individuel de l'acte, caractère que le bureau « *a toujours réprouvé* ». Cependant « *Le Bureau du Syndicat a décidé de lancer une grande campagne pour obtenir la libération de Guy* », de telle sorte que « *toutes les organisations et tous les hommes épris de justice* » furent appelés « *à [se] constituer en comité de défense de Guy Bézier* », comité dont le siège serait provisoirement à la Bourse du travail CGT. L'auteur, soulignant l'existence hypothétique de ce comité, brocarde l'attitude du syndicat CGT des métaux et insiste sur des cas analogues à celui de Bézier « *où les turbulents firent l'objet de plus de sollicitude de la part de l'état-major stalinien* »... Mais « *il est vrai que [Guy Bézier] n'était pas un contrevenant d'obédience* » ! Félix Bide termine son article en annonçant qu'on vient d'apprendre au dernier moment la libération de Guy Bézier, lequel aurait quitté la prison d'Oermingen ¹⁸ dans laquelle il était détenu depuis huit mois.

L'examen des documents consacrés à ce dernier dans les archives du Centre d'histoire du travail de Nantes (CHT), au sein du fonds Ménard précité, révèle, à la décharge du journal *L'Humanité*, un petit article intitulé « *Liberté provisoire pour Guy Bézier* » (n.d.) qui réclame, outre la liberté provisoire du condamné, la révision de son procès devant un tribunal civil et demande aux lecteurs du quotidien d'écrire au Président de la Cour de Cassation afin de réclamer la cassation du précédent jugement du tribunal militaire, la Cour siégeant ce même mois.

Un autre article, également non daté, annonce la libération imminente du jeune homme, soulignant l'action précoce en sa faveur du Secours populaire comme l'intensification de l'action en sa faveur plus récemment, avec « *les protestations des milieux les plus divers* », sans plus de précision. Dans ces mêmes archives, se trouve le manifeste que nous avons déjà évoqué et issu du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier avec les signataires du Comité provisoire [cf. annexe 3]. Ce document fut imprimé par l'imprimerie spéciale du journal de l'UD-FO de Loire-Atlantique, *L'Ouest syndicaliste*. On peut également y découvrir une convocation datée du 8 avril [1957] à une réunion du comité et qui fait mention dans son ordre du jour d'une demande d'adhésion de personnalités communistes, laquelle réunion fut annulée du fait de la libération de Guy. Enfin, un courrier du même comité signé de son secrétaire, Michel Barthuel, invite ses membres à un vin d'honneur en l'honneur du libéré et prévu le 1er mai [1957], courrier qui signale la visite de Guy Bézier « *venu remercier le Comité départemental de ce qu'il a fait pour lui* », le jeune homme devant partir au service militaire le lendemain, le 2 mai.

Mais le Secours populaire aussi...

Si certains ont déploré l'absence de toute action en sa faveur de la part de la CGT, qui réprova donc l'acte « individuel » de ce jeune caréneur, le Secours populaire français, dont on connaît les attaches communistes ¹⁹, n'est donc pas resté pas inactif vis à vis de ce dernier [cf. pp. 4-5, note 7 et annexe 7], en dépit de « son

17 Le *Dictionnaire des militants anarchistes* indique, concernant Félix Bide : « *Dans les années 1950, Félix Bide était membre de la CNTF [Confédération Nationale du Travail de la Fédération anarchiste] à Saint-Nazaire et collaborait au mensuel édité par la FA [Fédération anarchiste], Le Monde Libertaire* ». Félix BIDE, « *Guy Bézier...* », *Le Monde Libertaire* n°27, avril 1957, Fédération Anarchiste. Félix Bide a fait partie du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier.

18 Oermingen est une petite ville du Bas-Rhin située au nord de Sarre-Union et à l'est de Sarreguemines. Guy Bézier est également signalé comme détenu à la Centrale de Rethel, située dans les Ardennes françaises.

19 « *Le Secours populaire français (SPF) émane du Secours rouge section française, créé depuis Moscou en 1923. Chargé au sein du conglomérat communiste de la solidarité aux victimes de la répression, en France comme à l'étranger (grévistes, manifestants, anticolonialistes ou antifascistes, etc.), il reste jusqu'au début des années 1960 une organisation de masse communiste classique.* » [Axelle Brodiez. « *Démocratisation dans et par l'association : le Secours populaire français depuis*

inorganisation ». Ainsi, le SPF a fourni un avocat au jeune caréneur, M^e Daucé, afin d'assurer sa défense devant le tribunal militaire. Louis Jailloux, secrétaire nazairien du SPF, a rédigé un article, durant l'été 1956, dans *La Défense*, journal du SPF, indiquant notamment le soutien juridique à Guy Bézier, la campagne d'information en sa faveur avec des pétitions-souscriptions.

La Défense, publiera ensuite, en janvier 1957, un petit article intitulé « Pour Guy Bézier (*sic*) emprisonné depuis plus de 6 mois »²⁰. On apprend que le jeune homme comme, du reste, « *des familles victimes de la répression en Algérie* » fait toujours l'objet de la solidarité du SPF, cette solidarité constituant alors une tâche essentielle pour l'organisation. Il est spécifié qu'il a été « *emprisonné depuis 6 mois pour son action pour la Paix en Algérie* ». Le jeune emprisonné a été destinataire, pour Noël, de « *mandats, colis et lettres* ». On est donc là devant une action caritative en faveur d'un prisonnier digne d'intérêt. Par l'intermédiaire, toujours, du Secours populaire, M^e André Mayer, de Paris, assurera sa défense en cassation, mais sans succès. En mars 1957, paraît dans *La Défense* un article : « La Cour suprême confirme l'incompétence des tribunaux militaires », article signé du vice-président du SPF, Pierre Eloire²¹, et illustré du portrait de Guy Bézier. Son auteur indique que, début février 1957, la Cour de Cassation a cassé, dans quatre affaires, les ordonnances de renvoi devant les tribunaux militaires au motif « *que les trains de rappelés ne pouvaient être considérés comme du "matériel utilisé pour la défense nationale, même si des conscrits ou des rappelés y ont pris place"* » tandis que, dans deux autres affaires, elle a cassé pour « *nullité de procédure* ». Par contre, dans l'affaire Fanton²², elle a rejeté le pourvoi comme, du reste, celui de l'affaire Bézier. Pierre Eloire s'interroge à cette occasion sur l'égalité de droit pour ce qui concerne l'affaire du jeune ouvrier des Chantiers « *où les éléments de fait et de droit étaient identiques à celles où la Cour a déclaré le Tribunal Militaire incompétent* ». On apprend par ailleurs que le jeune homme « *est le seul à demeurer emprisonné à la suite des manifestations à l'occasion du départ des rappelés* ».

Néanmoins, le SPF reste alors mobilisé pour obtenir la libération de ce dernier, libération annoncée par *La Défense* d'avril 1957 : « Guy Bézier est libre », l'article en question soulignant la mobilisation de la Fédération du Secours populaire de Loire-Atlantique « *dès le début de son incarcération* » sachant que sa libération par le gouvernement serait imputable à « *l'importance et la fermeté de la protestation publique* » sur Saint-Nazaire ainsi que sur toute la Loire-Atlantique. On sait qu'une réunion publique d'information – en cohérence avec l'écrit du vice-président du SPF – fut organisée précédemment, le 22 mars 1957, à Saint-Nazaire, avec la participation d'un secrétaire national du SPF, l'affiche étant intitulée : « Grâce pour Guy Bézier » [cf. illustration page suivante].

L'historienne Axelle Brodriez a étudié le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie ainsi que les rapports de l'association avec la CGT, les deux organisations appartenant alors au « conglomérat communiste » [Jacques Ion]²³. Comme cette auteure le note, les actions menées par le SPF durant cette

1945 », *Agora débats/jeunesses*, n° 40, 2^e trim. 2006, *La démocratie associative ? Perspectives historiques*, p. 53 ; doi : 10.3406/agora.2006.2264 ; http://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2006_num_40_1_2264].

20 *La Défense* de janvier, de mars et d'avril 1957 [Archives patrimoniales du Secours populaire français, Centre de documentation, 9/11, rue Froissart 75003 Paris].

21 Sur ce militant communiste qui devint secrétaire général du SPF en 1952, on peut se reporter, outre au Maïtron (*DBMOF*), à une communication d'Axelle Brodriez : « Comment les organisations changent-elles ? Relecture de l'histoire du Secours populaire français au prisme de quatre carrières militantes », table ronde n°1 : *Où en sont les théories de l'action collective ?*, 8^e congrès de l'Association française de science politique (AFSP), Lyon, 14-16 septembre 2005 [<http://www.afsp.msh-paris.fr/archives/congreslyon2005/communications/tr1/brodriez.pdf>]. L'auteure y qualifie Pierre Eloire de « *communiste de Guerre froide* », estimant qu'il incarnait « *l'identité originelle de l'association* » en le jugeant fidèle et obéissant au Parti, lequel a recentré strictement le SPF de 1947 à 1953 sur son rôle de « *solidarité aux victimes de répression* ». Quand Pierre Eloire écrit son article en mars 1957, il est devenu, depuis 1955, vice-président du SPF « *à titre honorifique* », ayant dû céder son précédent poste, du fait de sa maladie. Cf. illustration p.11.

22 Le 7 mai 1956, un camion militaire transportant des rappelés fut bloqué à La Villedieu (Creuse), sa population, aidée de celles de villages environnants, prenant fait et cause pour ceux-ci qui refusaient de gagner l'Algérie dans le cadre de leur rappel, en les cachant dans des granges, les forces de police investissant le village. Suite à cet incident, René Romanet, ancien résistant et maire de la petite commune creusoise, Gaston Fanton, instituteur dans la commune voisine de Faux-la-Montagne, tous deux militants communistes, et Antoine Meunier, mutilé de guerre, furent arrêtés et inculpés d'« *entrave violente à la libre circulation de matériel militaire* », jugés au tribunal militaire de Bordeaux et condamnés en dépit d'une campagne très active en leur faveur [cf. annexe 6 et Julien RAPEGNO, « *Il y a soixante ans, un maire creusois révoqué et condamné pour ses idées anti-colonialistes* », *La Montagne* du 9 mai 2016 : http://www.lamontagne.fr/limousin/actualite/2016/05/09/il-y-a-soixante-ans-un-maire-creusois-revoque-et-condamne-pour-ses-idees-anti-colonialistes_11906223.html]. Si Meunier écopa d'une peine symbolique, Romanet se vit infligé une peine de trois ans de prison avec sursis, étant révoqué de son mandat et déchu de ses droits civiques durant cinq ans et Fanton également trois ans de prison avec sursis et interdit d'exercer sa profession pendant cinq ans, outre sa déchéance des droits civiques pendant cinq ans, se faisant alors bûcheron pour survivre. Si le maire de la Villedieu fut mis en liberté provisoire, l'instituteur fut incarcéré dès le 9 mai, avant d'être jugé, au fort de Hâ à Bordeaux.

23 Axelle BRODRIEZ, « Le Secours populaire français dans la guerre d'Algérie. Mobilisation communiste et tournant identitaire d'une organisation de masse », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2006/2 (n° 90), p. 47-59. DOI 10.3917/ving.090.0047 ; « Les

guerre « sans nom » permettent de rehausser le bilan communiste de cette période. Avant d'en venir notamment au soutien des soldats réfractaires « *secondant le parti communiste, le Secours populaire s'était d'abord engagé contre le départ des rappelés, avec pour tâche principale d'assurer la défense juridique des manifestants inculpés* »²⁴. Le journal du SPF insiste, en juillet 1956, sur le fait que ces manifestants « *n'ont fait qu'exprimer librement leur opinion de citoyen, dans le cadre de la légalité et bien souvent dans des termes analogues à ceux du président du Conseil [Guy Mollet] lui-même* »...²⁵ On peut remarquer que le Secours populaire s'est « *engouffré rapidement et pleinement* » dans la question algérienne dès le début du conflit, sachant que les années 1954-1955 sont marquées par un changement de direction au sein de l'organisation, avec l'arrivée de Julien Lauprêtre. De plus, l'année 1956 est pour cette dernière « *l'année des audaces* » avec des positions claires vis-à-vis du conflit algérien avec l'affirmation de la nécessité d'une indépendance du pays qualifiée d'impératif au caractère quasi-inéluctable dans *La Défense* en juin 1956, tandis que son président Francis Jourdain est l'un des signataires d'un texte pour le moins critique à l'égard du PCF, après la publication du « *rapport attribué au camarade Khrouchtchev* »²⁶.



Affiche du SPF, en faveur de Guy Bézier : « Grâce pour Guy Bézier »

Source : Archives nationales du monde du travail, fonds « Secours populaire français (SPF) », 1998 020 0390/16

Alexandre Hébert et l'action directe

En 2005, la revue *Agone* a publié un numéro consacré au syndicalisme et à ses armes²⁷. Ce numéro a été réalisé en collaboration avec le Centre d'Histoire du Travail de Nantes (CHT) et coordonné par Christophe Patillon. Un dossier a été consacré aux grèves de 1955 à Saint-Nazaire et à Nantes et un article, signé du

relations entre CGT et Secours populaire français au prisme de l'éclatement du conglomérat communiste » In : *Syndicats et associations : Concurrence ou complémentarité ?* [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2006 (généré le 08 septembre 2016). Disponible sur Internet : <http://books.openedition.org/pur/25344>. Cf. également : <http://histoire-sociale.univ-paris1.fr/Collo/Brodiez.pdf>. Cette auteure a publié *Le Secours populaire français 1945-2000. Du communisme à l'humanitaire*, coll. « Sciences Po Histoire », Paris, Presses de Sciences Po, 2006, ayant précédemment soutenu une thèse de doctorat en histoire consacrée à cette organisation [*Le Secours populaire français, 1945-2000. De l'organisation de masse à l'association de solidarité, histoire d'engagements*, thèse de doctorat en histoire, Daniel TARTAKOWSKY (dir.), Université Paris 8, 2004]. Dans ce précédent ouvrage, on peut consulter le chapitre 6 : « La guerre d'Algérie. Vers l'apolitisme et l'humanitaire », pp. 113-129, inspiré par l'article cité en premier. Cf. sur le « conglomérat » communiste, Jacques ION, *La fin des militants ?*, Paris, éd. de l'Atelier, 1997, p. 37.

24 Axelle BRODIEZ, « Le Secours populaire français dans la guerre... », *op. cit.*

25 *La Défense* de juillet 1956 citée par Axelle Brodiez [Axelle BRODIEZ, *Le Secours populaire français 1945-2000...*, *op. cit.*, p. 120. Guy Mollet avait déclaré vouloir en finir avec « *une guerre imbécile et sans issue* » avant de devenir un partisan de la manière forte et de la répression.

26 Cf. Axelle BRODIEZ, « 1954-1959 : une tentative de renouveau communiste au prisme du Secours populaire français » in *Le Parti communiste français et l'année 1956*, Pascal CARREAU (coord.), Actes des journées d'études des 29 et 30 novembre 2006, Bobigny, Archives dép. de la Seine-St-Denis, Conseil général de la Seine-St-Denis/Fondation Gabriel Péri, 2007, pp. 159-165. Sur la célèbre « formule » de Maurice Thorez quant au rapport Khrouchtchev, on peut consulter, par exemple, l'article récent de Stéphane Courtois paru le 24 février 2016 sur *FigaroVox* : « Il y a 60 ans le rapport Khrouchtchev ébranlait le monde communiste ». L'auteur nous indique que « *le secrétaire général du PCF, Maurice Thorez, qui connaissait le "rapport secret" et s'était tu, fut contraint de l'évoquer et le qualifia de "rapport attribué au camarade Khrouchtchev"* ». Sur les évolutions du Secours populaire durant les années 1950 on peut se reporter à l'article d'Axelle Brodiez : « Démocratisation au Secours Populaire Français », *Agora débats/jeunesses, La démocratie associative ? Perspectives historiques*, 40, 2006.. pp. 52-63 ; doi : 10.3406/agora.2006.2264 [http://www.persee.fr/doc/agora_1268-5666_2006_num_40_1_2264].

27 *Le syndicalisme et ses armes*, Revue *Agone* n°33, 2005, dossier II « Les grèves de 1955 à Saint-Nazaire & Nantes ».

même Christophe Patillon, est intitulé « "Masses" & "dirigeants" »²⁸. Le conflit de 1955 analysé par les Unions départementales (UD) CGT, CFTC et FO de Loire-Atlantique ». Pour ce qui est de l'UD CGT-FO de Loire-Atlantique, l'auteur s'est appuyé sur les déclarations de son secrétaire général, Alexandre Hébert alors « *personnage jeune, atypique et se définissant comme anarcho-syndicaliste* »²⁹. On peut noter que pour construire l'appareil de l'Union départementale, ce dernier s'appuiera sur de jeunes militants « *issus pour beaucoup des Auberges de jeunesse, très influencés par l'anarchisme* ». On comprend mieux ainsi le rôle joué par des militants ajistes et leur fédération départementale dans le comité de soutien au jeune caréneur nazairien. Avec ceux-ci, le jeune secrétaire se sera investi dans les grèves de 1953, indiquant lui-même qu'alors comme en 1955, il était « *jusqu'au-boutiste* », prônant alors l'action directe ainsi parée « *de toutes les vertus* ». Dès 1954, des proches de Hébert, au sein du « Comité nantais pour l'unité d'action » avaient contacté les unions départementales afin de réaliser cette unité d'action³⁰. L'Union locale de Nantes, aux mains des anarchistes et des trotskystes, prônait l'action directe, se refusant à toute condamnation « *a priori et par principe [d']une forme d'action susceptible de servir les intérêts des salariés* »³¹.

Les vertus de l'action directe du syndicalisme révolutionnaire furent exaltées en leur temps par des hommes comme Emile Pouget, au début du XX^e siècle, y compris le sabotage³². Comme l'a rappelé récemment Jean Ferrette « *l'action illégale est à l'origine du syndicalisme : illégalité des organisations et des moyens utilisés, de la grève au sabotage* »³³. On peut tenter de définir l'action directe comme suit :

« Action individuelle ou collective ; exercée contre l'adversaire social par les seuls moyens de l'individu ou du groupement. L'action directe est, en général, employée par les travailleurs organisés ou les individualités évoluées par opposition à l'action parlementaire, aidée ou non par l'Etat. L'action parlementaire ou indirecte se déroule exclusivement sur le terrain légal par l'intermédiaire des groupes politiques et de leurs élus. L'action directe peut être légale ou illégale. Ceux qui l'emploient n'ont pas à s'en préoccuper. C'est avant tout, et sur tous les terrains, le moyen d'opposer la force ouvrière à la force patronale. La légalité n'a rien à voir dans la solution des conflits sociaux. C'est la force seule qui les résout. L'action directe n'est pas cependant nécessairement violente, mais elle n'exclut pas la violence. Elle n'est pas, non plus, forcément offensive. Elle peut parfaitement être défensive ou préventive d'une attaque patronale déclenchée ou sur le point de l'être, d'un lock-out partiel ou total, par exemple, déclaré ou susceptible de l'être à brève échéance. »³⁴

Comme le souligna en son temps Emile Pouget, l'action directe pouvait se traduire « *par des actes qui [pouvaient] être anodins, comme aussi ils [pouvaient] être très violents* » car c'était alors « *une question de nécessité, simplement* »³⁵.

Au total, et au vu des documents qu'il nous a été possible de consulter - outre le fait que cette affaire se terminera finalement plutôt bien pour son principal protagoniste, le jeune Guy Bézier, condamné initialement très lourdement pour l'exemple, visiblement, et après une détention carcérale de dix mois environ - on peut constater que la défense de son cas aura été l'occasion notamment pour Alexandre Hébert comme pour ses amis, trotskystes ou anarcho-syndicalistes, de s'en saisir en raison, en particulier, des réticences, pour le moins, du syndicat CGT des métaux nazairien à se mobiliser réellement pour ce jeune homme, « *inorganisé* », c'est-à-dire non syndiqué, ainsi que non politisé apparemment. Cette affaire permettra ainsi à Hébert de souligner l'attitude partisane et opportuniste de ceux qu'il désigne comme « *les staliniens* », ainsi qu'à son camarade Félix Bide de souligner dans son article d'avril 1957 du Monde Libertaire qu'il n'était pas question de laisser « *les mouches de notre coche [...] perdre Guy Bézier après l'avoir renié* » car ce dernier

28 Ibidem, pp. 107-122, dont, en particulier, pp. 119-122 pour ce qui concerne l'UD CGT-FO et l'action de son secrétaire général. Les citations qui suivent, sauf indication contraire, sont extraites de l'article de Christophe Patillon.

29 Hébert, né le 4 mars 1921, a accédé au poste de secrétariat général en 1947 (ou 1948), poste qu'il conservera jusqu'en novembre 1992, passant alors le relais... à son fils Patrick. Il avait donc 26 ans en 1947, et 34 ans en 1955.

30 Le courrier adressé aux unions départementales fut signé de cinq militants CGT et de cinq autres, appartenant à FO.

31 Les mots d'ordre « action directe » et « unité d'action » entraîneront une réaction de la part du camp des réformistes au sein de FO avec une tentative, infructueuse, lors du congrès de l'UD CGT-FO en 1956, d'évincer Hébert de son poste...

32 Emile POUGET, « Le sabotage », *Le syndicalisme et ses...*, op. cit., p. 16. Emile Pouget (1860-1931), dit le Père peinarde, en référence au journal qu'il fonda, célèbre anarchiste, fut secrétaire général-adjoint de la CGT. Selon les anarchistes, l'action directe permettait, seule, de poursuivre par elle-même l'amélioration du sort des travailleurs.

33 Jean FERRETTE, « Au-delà de l'action directe et de l'institutionnalisation, les conseillers du salarié », *Travail et Emploi* n°122, avril-juin 2010, p. 54.

34 Pierre BESNARD, article « L'action directe », *Encyclopédie anarchiste* de Sébastien FAURE. Disponible sur <http://www.encyclopedie-anarchiste.org/articles/a/actiondirecte.html>

35 Emile POUGET, « Les caractères de l'action directe », *Le syndicalisme et ses...*, op. cit., p. 11 [texte paru en 1909 dans *L'Almanach de la Révolution*].

n'avait alors « *que faire de la palme du martyr* » car ne voulant que sortir de prison.

Au vu de l'enthousiasme manifesté par le secrétaire général de l'UD CGT-FO et par ses proches, notamment ajistes, à l'égard de l'action directe au service de la lutte ouvrière, on comprend que ceux-ci n'aurent eu aucune hésitation à défendre Guy Bézier, « *victime expiatoire* », et d'autant plus facilement que son geste, certes illégal, n'avait eu aucune conséquence humaine fâcheuse alors même qu'il fut condamné à une lourde peine. Dans *L'Ouest syndicaliste*, en décembre 1956, Alexandre Hébert écrivait en parlant du geste de Guy Bézier : « *Son crime : il a coupé un tuyau à air d'une "micheline" qui transportait des rappelés. Autrement dit il a participé à une action contre la guerre d'Algérie* »³⁶. Dès octobre 1955 [cf. annexe 5], Alexandre Hébert écrivait : « *A la violence patronale ont répondu les violences ouvrières. Vivent les violences ouvrières* » et y compris donc ensuite contre la violence d'Etat...³⁷

Le jeune caréneur nazairien fut cependant défendu doublement avec, d'un côté des militants de FO avec le soutien de ceux des Auberges de jeunesse et, de l'autre, le Secours populaire, les deux « camps » semblant à tout le moins s'ignorer superbement, en dépit d'un objectif identique : obtenir la libération, et donc finalement la grâce, pour Guy Bézier, les voies de recours juridiques ayant été épuisées. Ceci grâce en particulier à l'action de Jean Guitton, député socialiste et membre du comité [cf. annexe 7, p. 22]. On peut juste remarquer pour terminer qu'apparemment, si l'on en croit la convocation du 8 avril 1957 à une réunion du comité nazairien initié par Alexandre Hébert, des communistes souhaitaient alors l'intégrer, communistes qui « *déployaient [auparavant] un militantisme davantage légaliste les amenant à se tenir en retrait du mouvement* » des rappelés³⁸. Et il nous faut enfin signaler que, dans un tract de l'UD-CGT de Loire-Atlantique [cf. ci-dessous], l'organisation syndicale qui ne l'avait pourtant guère officiellement soutenu, sut, pour la circonstance, se souvenir du jeune homme, devenu pour la circonstance un de ses militants !



Dessin de Mitelberg

(*La Défense*, journal du Secours populaire français, n°387, déc. 1956.)

Source : Tramor QUEMENEUR, « Réfractaires à la guerre (1954-1962) : Insoumissions, désertions, refus d'obéissance », *L'Emancipation syndicale et pédagogique*, n°04, 2 décembre 2014, p. 31.

- La répression s'est abattue sur nos organisations et militants comme cela a été le cas pour Guy BEZIER, à la suite de la manifestation des rappelés à SAINT-NAZAIRE en 1956, et dans le Morbihan où le Secrétaire de l'UD C.G.T. et un autre militant ont fait 3 mois de prison pour s'être dans un tract "prononcés pour l'Indépendance de l'Algérie"

Tract UD-CGT de Loire-Atlantique (n.d.)

« La Paix en Algérie mais après 7 ans ½ de guerre inutile ! »

36 On peut remarquer que l'article de *La Défense* du SPF d'avril 1957 précité notait que le jeune Bézier avait coupé « *une conduite reliant la machine à un wagon* », cet acte étant qualifié d'« *acte bénin en soi, surtout si l'on pense à l'âge de son auteur* ». Ce qui est une façon de contribuer à « dépolitiser » l'acte commis par le jeune caréneur, alors que Alexandre Hébert quand il s'exprimait dans *La Commune*, journal du CLADO qualifiait la participation de ce dernier à la manifestation de Saint-Nazaire du 28 mai 1956 de « *réflexe élémentaire de classe* ».

37 Alexandre HEBERT, « A Nantes sous le signe de l'unité révolutionnaire, violences ouvrières et patronales », *Le Monde libertaire* n°11, octobre 1955, in *Le syndicalisme et ses...*, op. cit., « Paroles d'acteurs », p. 147.

38 Tramor QUEMENEUR, « Réfractaires à la guerre... », op. cit., p. 31.

LA COUR SUPREME CONFIRME l'incompétence des tribunaux militaires

Début février, la Cour de Cassation a rendu plusieurs arrêts concernant les pourvois contre les ordonnances de renvoi devant les Tribunaux Militaires dans les affaires de manifestations dans les gares au moment du départ des rappelés.

Dans quatre de ces affaires, elle a cassé les ordonnances de renvoi estimant que les trains de rappelés ne pouvaient être considérés comme du « matériel utilisé pour la défense nationale, même si des conscrits ou des rappelés y ont pris place ».

Dans deux autres affaires, elle a cassé pour « nullité de procédure ».

Elle a, par contre, rejeté le pourvoi dans l'affaire Fanton qui, ainsi, comparaitra avec ses deux co-inculpés le 2 avril devant le Tribunal Militaire de Bordeaux.

La Cour Suprême vient, par ailleurs, de rejeter le pourvoi du jeune Béziers condamné à 5 ans de réclusion à la suite de la manifestation de St-Nazaire.

Quels enseignements tirer de ces arrêts ?

En premier lieu, c'est un incontestable succès que dans quatre affaires, dont celle de St-Aignan ou trois des prévenus ont fait 8 mois de prison préventive, la Cour de Cassation ait fait droit aux arguments que le Secours Populaire Français et « LA DEFENSE » n'ont cessé de développer à savoir l'incompétence des Tribunaux Militaires.

En second lieu, la cassation pour « nullité de procédure » dans les affaires Vigier et Bonnet s'ajoutant aux illégalités et violations des règles de procédure que nous avons maintes fois dénoncées lors des instructions en dit long sur l'atmosphère dans laquelle ces affaires ont été conduites, atmosphère qui n'a rien à voir avec une justice sereine mais qui procède d'une volonté d'intimider toute manifestation d'opinion non conformiste.

En troisième lieu, il faut regretter que la Cour de Cassation n'ait pas cru devoir rester logique avec elle-même en rejetant le pourvoi du jeune Guy Béziers, condamné à 5 ans de réclusion par le Tribunal Militaire de Rennes dans une affaire où les éléments de fait et de droit étaient identiques à celles où la Cour a déclaré le Tribunal Militaire incompétent.

Que devient dans tout cela le principe de la justice égale pour tous ?

Enfin, en quatrième lieu, rejeter le pourvoi de M. Fanton sous prétexte qu'au lieu d'un train, il s'agissait d'un camion de l'autorité militaire, n'est au fond nullement convaincant.

Quelles que soient les subtilités juridiques utilisées, un fait demeure, les centaines de milliers de manifestants qui, ici et là, ont affirmé leur volonté de voir une solution pacifique intervenir en Algérie n'avaient d'autre but que d'attirer l'attention des pouvoirs publics en exprimant une opinion dont l'importance des manifestations dit assez qu'elle est largement partagée par la population. Personne ne peut sérieusement prétendre que ces manifestations quelles que soient les particularités de chacune d'elles aient été dirigées contre l'intérêt national partant, contre la défense nationale.

Les résultats obtenus témoignent d'incontestables succès de nos



Guy BEZIERES.

campagnes. Ils appellent par ailleurs à redoubler d'efforts pour les consolider.

Il importe sans perdre un seul instant que l'action s'organise et

se développe sur la base de la défense des libertés démocratiques pour obtenir les 12 et 13 mars prochains l'acquittement des quatre de l'affaire de Beurepaire par le Tribunal Militaire de Lyon, et le 27 l'acquittement de Fanton et de ses deux co-inculpés par le Tribunal Militaire de Bordeaux, pour la libération du jeune Guy Béziers, qui est le seul à demeurer emprisonné à la suite des manifestations à l'occasion du départ des rappelés.

Nous y contribuerons avec le maximum d'efficacité en renforçant encore et toujours notre association, en plaçant la carte du Secours Populaire Français aux innombrables honnêtes gens qui attendent de nous que nous les sollicitons pour s'associer ainsi à notre œuvre de justice, de liberté et de solidarité.

Pierre ELOIRE

Vice-Président
du Secours Populaire Français.

DANS LA

200 couverts

Le traditionnel repas à nos vieux de Montreuil, placé sous la présidence de M. Adrienne Maire et M. Mahé, adjoints, fut une belle réussite. Grâce à l'aimable concours d'artistes et musiciens animés par Gloria France et M. Fléton, nos braves vieux ont révisé, deux heures durant, l'époque 1900, toute leur jeunesse. Un lunch bien copieux leur fut servi. Notre merci va à tous ceux qui nous ont aidés, par leurs dons, leurs conseils et leur aide et parmi lesquels nous devons citer à l'honneur M. Chevaier.

Pierre Solemé, secrétaire national souhaila, au cours de son intervention, l'amélioration de la retraite des vieux, « à tous une vieillesse heureuse », appela jeunes et vieux à venir très nombreux le 23 mars, salle des fêtes de la mairie de Montreuil. Mme Le Guennec, veuve avec trois enfants, présidera la fête annuelle de notre section.

La section de Montreuil
du Secours Populaire.

NEUILLY-SUR-SEINE

Lundi 4 février, trois habitants de Neuilly : Mme Rolande Balbot, conseillère municipale ; MM. Philippe Colombier et Jean Moreau étaient arrêtés lors d'une distribution de tracts, demandant la paix en Algérie.

Chacun s'attendait à leur libération dans la journée, aussi grande fut la surprise quand l'on sut qu'ils avaient été incarcérés dans la soirée et inculpés d'atteinte à l'intégrité du territoire. Mme Balbot, mère de deux enfants fut conduite à la Petite-Roquette ; M. Jean Moreau, à la Santé, et M. Philippe Colombier, à Fresnes. La surprise se changea en courroux lorsque le juge d'instruction décida de ne les interroger que le lundi suivant et refusa le permis de visite aux familles. Le lundi 11, le juge décida leur libération mais ce ne fut que le mardi soir très tard dans la nuit que les portes des prisons les rendirent à leur famille. Une joyeuse réception les attendait à Neuilly et notre ami Kaldor, qui assurait la défense juridique ne fut pas le moins applaudi.

Les amis de Neuilly peuvent

SECOURS POPULAIRE
Tout ce qui est humain est...

RENDEZ-VOUS DE LA SOI

DE PARIS ET SA BANLIEUE



La Défense de mars 1957

Source : Archives patrimoniales du Secours populaire français, Centre de documentation, Paris

Annexe n°1

Les effectifs de l'armée française en Algérie et le rappel des disponibles en 1955 et 1956 ³⁹

Les effectifs de l'armée française en Algérie et ceci à partir du 1er novembre 1954, date considérée habituellement comme le début du conflit algérien avec la « Toussaint rouge », vont considérablement augmenter et ceci très rapidement ⁴⁰. Fin 1954, l'armée dispose alors que de 80 000 hommes, dont 50 000 pour l'armée de terre, et seuls 6000 d'entre-eux seraient alors « disponibles pour des opérations de combat ». Mais les effectifs vont alors évoluer très vite : 100 000 hommes en juin 1955, 190 000 en mars 1956 pour arriver à 390 000 hommes en août 1956, soit une augmentation de 290%, par rapport à juin 1955. A la fin de l'année 1957, les effectifs atteindront 415 000 hommes pour les seules forces terrestres. Le tableau qui suit montre l'évolution des effectifs de l'armée de terre en Algérie durant les années 1955 et 1956 :

Effectifs	1 ^{er} janvier	1 ^{er} juillet	1 ^{er} octobre	1 ^{er} décembre
Année 1955	66238	101636		169599
Année 1956	180541	319861	404287	340551

Le tableau qui suit montre la situation des effectifs de l'armée française au 20 juin 1957 :

Type	Effectifs
Armée de Terre	366000
Armée de l'Air spécifique	31000
Armée de l'Air à pied	1000
Marine spécifique	9000
Marine à pied	3000
Gendarmerie	11500
Total	421500

Alban Mahieu nous explique qu'au cours de l'année 1955, les effectifs tripleront en Algérie, ceci, pour partie, du fait du retour du corps expéditionnaire français d'Extrême-Orient mais également du fait du départ d'unités métropolitaines ainsi que de celui des FFA, venant donc d'Allemagne de l'Ouest ⁴¹. Le même nous indique que la baisse des effectifs constatée début décembre correspond « à des libérations de rappelés et surtout de personnels d'origine tunisienne et marocaine », lesquels sont alors dégagés de toute obligation militaire à l'égard de la France « puisque leurs pays respectifs accèdent à l'indépendance ». Si le même auteur nous dit que, au 1er décembre 1955, « les personnels présents en Algérie ne comprennent pas encore d'appelés » (?), Guy Pervillé, de son côté, indique bien que « l'Algérie étant considérée comme un groupe de départements français, une partie du contingent métropolitain y était normalement affectée pour y faire son service militaire » ⁴².

39 Les chiffres d'effectifs indiqués dans cette annexe sont extraits d'un chapitre de l'ouvrage *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie* dans sa réédition de 2012 [Alban MAHIEU, « Les effectifs de l'armée française en Algérie (1954-1962), *Militaires et guérillas dans la guerre d'Algérie*, Jean-Charles JAUFFRET et Maurice VAÏSSE (dir.), éd. André Versaille, 2012 (rééd.), pp. 33-34 (éd. Complexe, 2001)].

40 Selon Guy Pervillé, l'augmentation des effectifs fin 1955 et début 1956 fut très rapide : « Informé à l'avance des préparatifs insurrectionnels, le gouvernement de Pierre Mendès-France décida dès le 1er novembre 1954 l'envoi de renforts (parachutistes, gendarmes mobiles, CRS) qui portèrent rapidement les effectifs à 65.000 hommes en novembre 1954, puis à 80.000 au début de 1955 (dont la moitié seulement étaient opérationnels). Par la suite, le retour d'Indochine d'unités aguerries renforça encore les moyens d'intervention. » [Guy PERVILLE, *La guerre sans nom : appelés et rappelés en Algérie*, brochure éditée en février 1992 (à l'intention des professeurs d'histoire des lycées), publié le 20 février 2007 sur le site Internet de l'auteur].

41 Cf. Hélène PERREIN-ENGELS, *La présence militaire française en Allemagne de 1945 à 1993. Etude de géographie humaine*, thèse de Géographie-Aménagement, François REITEL (dir.), Université de Metz, 1994, p. 194, en particulier. L'auteure signale le départ de trois divisions basées en Allemagne pour l'Algérie.

42 Guy PERVILLE, *La guerre sans nom...*, op. cit. L'historien cite d'ailleurs le cas de trois appelés tués à Batna et à Khenchela le 1^{er}

Le même explique que « le gouvernement d'Edgar Faure décida les premiers rappels de disponibles (réservistes ayant terminé leur service militaire depuis moins de trois ans) en vertu de la loi du 31 mars 1928. Le décret du 21 mai 1955 permit le rappel des membres du contingent 1953-2 qui résidaient en Algérie. Puis, après la sanglante insurrection qui éclata le 20 août 1955 dans le Nord Constantinois et dans l'Atlas marocain, les décrets du 24 et du 28 août rappelèrent tout le contingent 1953-2 (conscrits nés entre le 16 novembre 1932 et le 5 mars 1933), et maintinrent sous les drapeaux le contingent 1954-1 (conscrits nés entre le 6 mars et le 31 août 1933) qui était libérable à partir du 1er novembre 1955. Tous les officiers et sous-officiers de réserve nécessaires à leur encadrement pouvaient être rappelés, quelle que fût leur classe ». Il ajoute par ailleurs que, pour faire face au mécontentement, « le gouvernement décida en novembre 1955 de limiter à quatre mois la prolongation du service militaire, en libérant les rappelés à la fin de l'année et les maintenus aux environs du 1er mai 1956 ». Lors de la campagne législative le Front républicain s'était engagé à libérer « le plus tôt possible » et le nouveau gouvernement, présidé par Guy Mollet, « tint ces promesses en libérant le contingent 1954-1 à partir du 1er mars 1956, mais il maintint le 1954-2 ». Mais, pour répondre aux demandes de renforts de l'état-major d'Alger comme du ministre résident Robert Lacoste, « le décret du 12 avril 1956 décida le rappel du contingent 1953-1 (conscrits nés entre le 28 juin et le 15 novembre 1932), puis des contingents 1952-1 et 2, et maintint sous les drapeaux le contingent 1955-1. Le rappel du contingent 1953-1 fut immédiat, celui du 1952-2 (conscrits nés entre le 1er février et le 27 juin 1932) fut annoncé le 12 mai »⁴³.

Guy Pervillé précisera que le contingent maintenu en août 1955 (1954-1) comptait alors 100 000 hommes au moins dont 77 000 dans l'armée de terre, soit les $\frac{3}{4}$ de l'effectif. Le contingent rappelé au même moment (1953-2) comptait quant à lui plus de 75 000 hommes, dont 60 000 dans l'armée de terre, les $\frac{8}{10}$ ^e donc.

On peut estimer que les rappels d'avril et mai 1956 concernaient alors à peu près 200 000 disponibles. Si l'on en croit les mémoires de l'ex-général Salan, les rappelés de 1956 auraient fourni un contingent estimé à 150 000 hommes⁴⁴.

novembre 1954.

43 *Ibidem*. Guy Pervillé d'ajouter : « De nouveau, des manifestations de mécontentement incitèrent le gouvernement à limiter à six mois la durée des rappels, en libérant les rappelés entre la mi-octobre et la fin décembre 1956. Mais il compensa la baisse des effectifs en prolongeant davantage la durée effective du service militaire : sans en modifier la durée légale, qui resta fixée à 18 mois, le ministre de la défense nationale joua sur le délai de disponibilité pour maintenir les contingents sous les drapeaux pendant 24, puis 27, puis 30 mois. Le Monde du 29 janvier 1957, annonçant les dates de libération des maintenus du contingent 1954-2, constatait que ces jeunes gens auraient ainsi accompli entre 29 mois et demi et 30 mois de service. »

44 *Fin d'un empire*, Tome 3, Presses de la Cité, 1972, p 52 [cité par Guy Pervillé].

Annexe n°2
Les rapports du préfet de Loire-Inférieure sur la manifestation du 28 mai 1956

Télégramme informant le ministre de l'intérieur des incidents de St-Nazaire

Sources : Archives Départementales de Loire Atlantique
ADLA 213 W 264

4D-3 « TELEGRAMME OFFICIEL

Nantes le 28 mai 1956

PREFET à MINISTRE INTERIEUR

- Cabinet

- Direction générale de la sûreté Nationale PARIS

IGAME -3ème Région RENNES

Objet : Incidents à l'occasion du départ des disponibles. stop

A l'occasion du départ de nombreux disponibles certains incidents se sont produits dans le département de Loire-Inférieure stop

PRIMO. A ST-NAZAIRE stop A l'appel de la CGT et du Comité Nazairien pour une solution pacifique du problème algérien deux meetings se sont tenus à ST-NAZAIRE à l'issue desquels un rassemblement de 2500 à 3000 personnes a été observé devant la gare stop a l'heure où l'autorail devait s'ébranler les manifestants, contenus devant la gare par le service d'ordre, sont parvenus à s'infiltrer sur les voies et ont empêché le départ stop Les forces placées en réserve sont intervenues aussitôt et ont dégagé immédiatement avec des grenades lacrymogènes stop La motrice ayant été sabotée et les voies obstruées en certains endroits éloignés de la gare le convoi n'a pu démarrer qu'avec une heure et demie de retard stop Dans les heures quelques blessés légers de part et d'autre stop Dans l'après-midi une manifestation de protestation forte de 5 à 600 personnes s'est déroulée stop Une délégation a été reçue par le Maire de St-Nazaire et s'est présentée ensuite à la Sous-Préfecture où elle a été éconduite sans difficulté stop

SECUNDO Dans le département des perturbations ont été apportées à la circulation des trains réguliers par les rappelés qui y avaient pris place stop Les trains Quimper-Paris et Paris-Quimper notamment, entrés dans le département avec d'importants retards, ont été bloqués à différentes reprises par le fonctionnement des signaux d'alarme ou des freins à main stop. Les convois ont toutefois pu être acheminés sous la protection de pelotons de gendarmerie.

TERTIO A Nantes l'embarquement des rappelés s'est effectué sans manifestations ni incident stop Rapport détaillé suit.

FIN

Le Préfet »

Lettre du Préfet au ministre de l'intérieur concernant le sabotage d'un autorail

4D-2 « Le Préfet de Loire-Inférieure
à Monsieur le Ministre de l'Intérieur (cabinet)
Paris

Objet : Situation à Saint-Nazaire après les incidents du 28 mai

Refer : Mon rapport du 29 mai 1956

Comme suite à mon rapport cité en référence, j'ai l'honneur de vous rendre compte, à titre d'information que les services de la SNCF ont déposé plainte pour sabotage de l'autorail dont il est fait état dans mon rapport.

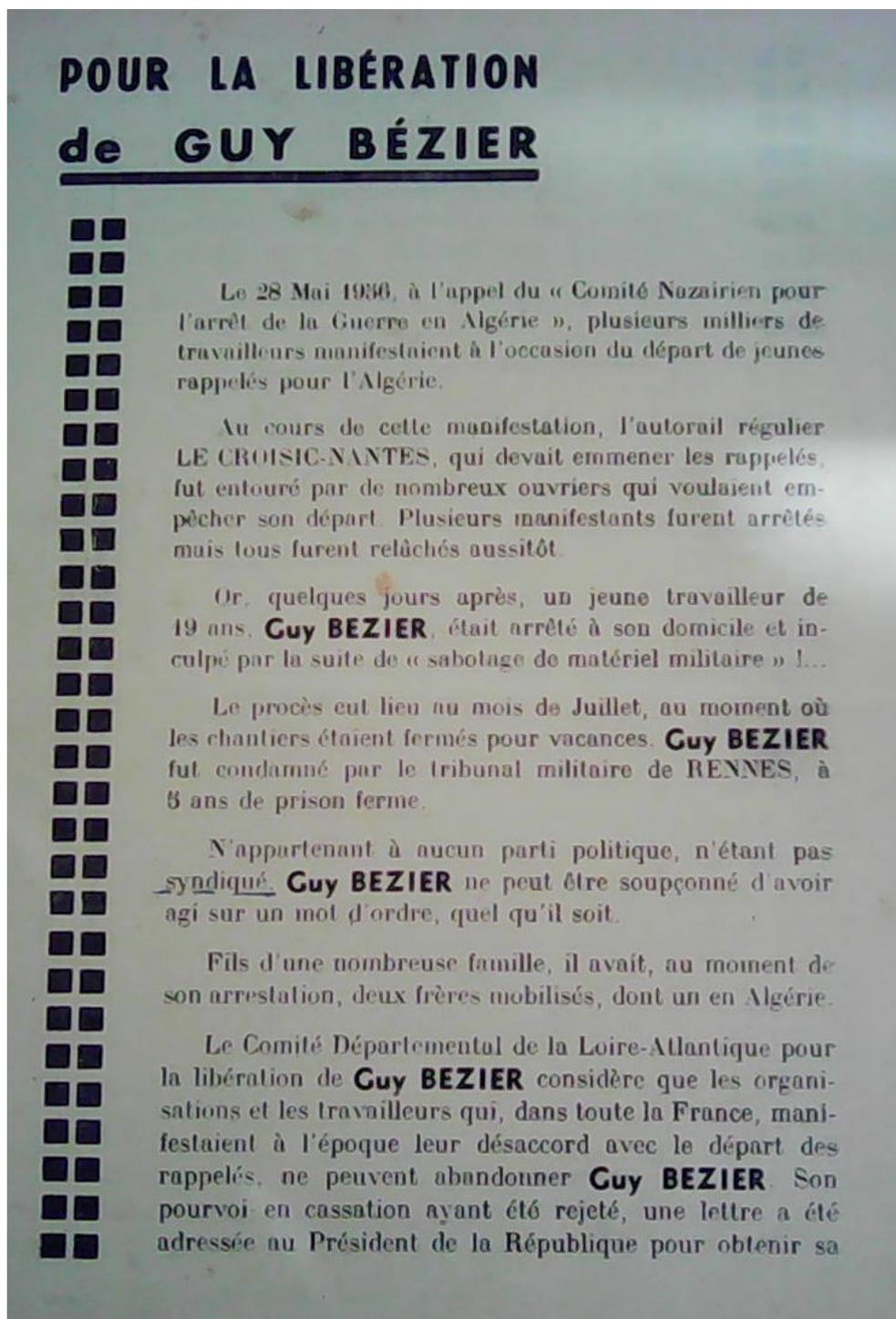
Une enquête a été ouverte par la Police Judiciaire dont je ne manquerai pas de vous faire connaître la conclusion.

En ce qui concerne les ouvriers qui ont participé à la manifestation, diverses mesures ont été arrêtées, les concernant, par les directions des entreprises. »

Source secondaire : Henri ROUTHIAU, *Rappelés et appelés nantais en Algérie 1956-1957*, ARH, UP Nantes, 2015, Annexes, pp. 16-17.

Annexe n°3
Le manifeste du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier

Recto



POUR LA LIBÉRATION de **GUY BÉZIER**

Le 28 Mai 1936, à l'appel du « Comité Nazairien pour l'arrêt de la Guerre en Algérie », plusieurs milliers de travailleurs manifestaient à l'occasion du départ de jeunes rappelés pour l'Algérie.

Au cours de cette manifestation, l'autorail régulier LE CROISIC-NANTES, qui devait emmener les rappelés, fut entouré par de nombreux ouvriers qui voulaient empêcher son départ. Plusieurs manifestants furent arrêtés mais tous furent relâchés aussitôt.

Or, quelques jours après, un jeune travailleur de 19 ans, **Guy BEZIER**, était arrêté à son domicile et inculpé par la suite de « sabotage de matériel militaire » !...

Le procès eut lieu au mois de Juillet, au moment où les chantiers étaient fermés pour vacances. **Guy BEZIER** fut condamné par le tribunal militaire de RENNES, à 5 ans de prison ferme.

N'appartenant à aucun parti politique, n'étant pas syndiqué, **Guy BEZIER** ne peut être soupçonné d'avoir agi sur un mot d'ordre, quel qu'il soit.

Fils d'une nombreuse famille, il avait, au moment de son arrestation, deux frères mobilisés, dont un en Algérie.

Le Comité Départemental de la Loire-Atlantique pour la libération de **Guy BEZIER** considère que les organisations et les travailleurs qui, dans toute la France, manifestaient à l'époque leur désaccord avec le départ des rappelés, ne peuvent abandonner **Guy BEZIER**. Son pourvoi en cassation ayant été rejeté, une lettre a été adressée au Président de la République pour obtenir sa



grâce. Tout doit être fait pour que cette mesure intervienne le plus vite possible.

Le Comité Départemental est composé de personnalités venues d'horizons divers. Le Comité est **totale**ment indépendant de toute formation politique et se donne pour seule tâche, en se plaçant sur un plan strictement **humain**, d'obtenir que **Guy BEZIER** soit rendu à la liberté.

Le Comité demande à la population de s'associer à son œuvre.

COMPOSITION DU COMITE PROVISOIRE :

Jean GUITTON	—	Député	—	Saint-Nazaire
Paul MALNOE	—	Métallurgiste F O	—	Saint-Nazaire
Michel BARTUEL	—	Ajiste	—	Saint-Nazaire
Guy MENEZO	—	Militant F O	—	Saint-Nazaire
André HAZO	—	Maire de	—	Trignac
HEBERT	—	Militant F O	—	Nantes
LELOUP	—	Adjoint au Maire de	—	Trignac
MARTIN	—	Militant S. N. I.	—	Nantes
GERNICON	—	Militant F O	—	Nantes
NORANGE	—	Université Populaire	—	Saint-Nazaire
BERCEGEAIS	—	Municipal F O	—	Nantes
JARNAUD	—	Militant F E N	—	Saint-Nazaire
MORANDEAU	—	Militant laïque	—	Couëron
HUMBERT	—	Municipal F O	—	Couëron
COICNAUD	—	Métallurgiste F O	—	Nantes
CARDINAL	—	Militant F E N	—	Nantes
BOUYER	—	Militant Ajiste	—	Nantes
PENARD	—	Alimentation F O	—	Nantes
MARTEAU	—	Militant F E N	—	Nantes
FASA	—	Cheminot F O	—	Nantes
CHENEAU	—	Militant laïque	—	Couëron
MENARD J.-Cl.	—	Militant Ajiste	—	Couëron
BIDE	—	Militant laïque	—	Saint-Nazaire
ASTRE	—	Militant F E N	—	
HELOU François	—	Militant F O	—	Nantes
DELANOE Guy	—	Ajiste	—	Nantes
SOUTHÉMY	—	Instituteur	—	Nantes
ROUILLARD	—	Ajiste	—	Couëron
COIFFARD	—	Ajiste	—	St-Julien-de-Concelles
VINCENT	—	Ecole Technique	—	Saint-Nazaire
THOMAS	—	Instituteur	—	St-Julien-de-Concelles
BETY	—	Militant F O	—	Le Pellerin

Pour toute correspondance et envois de fonds, s'adresser à :

Michel BARTUEL, 63, Rue Henri-Gauthier, St-Nazaire - C.C.P. 2104-12 Nantes

Imprimerie Spéciale de « L'Ouest-Syndicaliste » - Nantes

Annexe n°4 A propos du CLADO et du journal *La Commune*

« Un Appel pour la libération du mouvement ouvrier est lancé fin 1956 par des « *militants politiques et syndicaux, socialistes, adhérents du PCF, trotskystes, nouvelle gauche, syndicalistes, inorganisés* ». Les signataires [voir Tableau 2 ci-dessous] réaffirment leur opposition à la guerre d'Algérie, l'expédition franco-anglaise en Égypte et l'agression russe en Hongrie.

Ils définissent les bases de leur action: 1) « *les capitalistes doivent payer eux-mêmes les frais de leur politique* »; 2) « *les travailleurs doivent se libérer de tous les "appareils" bureaucratiques* »; 3) « *le droit des peuples à disposer d'eux-même* ». Opposés à l'impérialisme et à la bureaucratie, ils proposent la constitution du CLADO qui doit garantir à ses membres leur appartenance politique et préserver son indépendance à l'égard des appareils, des États et gouvernements. Il ne doit pas se substituer aux divers regroupements des travailleurs « *pour retrouver la voie vers la Révolution Socialiste* ». Une assemblée de bilan se tient le 20 décembre 1956 (1). 200 signatures individuelles ou collectives sont comptabilisées. La discussion est orienté vers la création d'un journal. Une assemblée générale permet d'apprendre que 10 comités locaux sont organisés en province. Celui de Dijon est initié par des « *jeunes militants qui ont quitté le PCF au moment de la Révolution Hongroise* » (2). Ruff intervient sur la question du journal pour lequel il propose un titre, « *La Commune* », pour son contenu révolutionnaire et l'expression de la démocratie ouvrière. Lambert abonde dans son sens et affirme que sans le CLADO, « *les ouvriers se feront battre par les appareils* ». Une réunion publique du CLADO est organisée le 14 juin 1957 à Paris (3). Sous la présidence de Ruff, une discussion s'ouvre. Lambert défend « *La Commune* » en tant que « *tribune libre des questions syndicales et des luttes ouvrières* ». Clavel, pour « *La Nation socialiste* », dénonce les mensonges de la presse qui veut faire croire à l'inexistence du MNA. »

(1) CERMITRI, Fonds Messali Hadj, Lettre de P. Ruff pour le CLADO (Paris, 21 janv. 1957).

(2) CERMITRI, carton « *La Commune* », Compte-rendu de l'assemblée générale du CLADO du 10 février 1957 réalisé par P. Broué.

(3) *La Vérité*, 21 juin 1957.

H. Baratier, Benayoum, J. Blois, A. Breton, P. Bossut, A.-J. Capocci, J. Cassou, R. Chéramy, Clusan, Cordier, Y. Dechézelles, P. De Massot, J. Duvignaud, R. Dumont, F. Harding, J. Harding, A. Hébert , Y. Jouffa, P. Lambert, Lamizet	J. Lefebvre, G. Legrand, L.-P. Letonturier, R. Lucente, M. Pivert, D. Martinet, Martinais, D. Mascolo, E. Morin, N. Pennetier, D. Renard, J. Ribes, Richard, J. Rous, P. Ruff, L. Schwartz, E. Thomas, J. Vente, M. Vessilier, G. Walusinski.
--	---

Tableau 2 : 40 premiers signataires de l'appel pour la libération du mouvement ouvrier (fin 1956)

Source : Nedjib SIDI MOUSSA, « Face à la guerre d'Algérie: transactions anticoloniales et reconfigurations dans la gauche française », *Diacronie* [Online], N° 9, 1 | 2012, documento 9, Messo online il 29 gennaio 2012, consultato il 09 aprile 2016. URL : <http://diacronie.revues.org/3002> ; DOI : 10.4000/diacronie.3002

Annexe n°5

« *Vivent les violences ouvrières* »

Dans son article précité ⁴⁵ Alexandre Hébert écrit :

« Le grand mérite des ouvriers nazairiens restera d'avoir, en dépit de la pression exercée par les appareils syndicaux, remis en honneur des méthodes d'action directe que certains croyaient définitivement ensevelies sous des années de "légalisme syndical".

Les travailleurs ressentent avec amertume, désespoir et colère, l'inanité des actions qu'ils ont menées dans "le calme et la dignité". Ils passent à la révolte ouverte accompagnée de violences. Ils renouent ainsi avec la tradition anarcho-syndicaliste et rejettent brutalement le joug des organisations politisées. Celles-ci ne s'y sont pas trompées et on assiste à une remarquable "unité d'action" de toutes les bureaucraties politico-syndicales pour... condamner l'action ouvrière. »

Hébert, alors, de citer un article, finalement repris par... Force ouvrière et, dans lequel, François Blanche, maire socialiste de Saint-Nazaire, jugeait qu'il serait préférable à l'avenir que puissent se dérouler de franches et loyales discussions, arguments et chiffres à l'appui, plutôt que des échanges de « *grenades et autres projectiles* »... Le même François Blanche se serait, du reste, opposé à l'adoption par son conseil d'un vœu « *réclamant la dissolution du corps des CRS* », en indiquant la nécessité d'une police pour le maintien de l'ordre.

Le secrétaire de l'UD CGT-FO s'en prendra également à la CFTC qualifiée d'hypocrite, laquelle CFTC avait précisé sa position suite au sac des locaux patronaux, en exonérant le « *véritable syndicalisme* » de toute responsabilité dans de tels faits. De même, Hébert mettra dans le même sac CFTC, PCF et CGT. Et d'illustrer son propos par la référence au tract diffusé par la Fédération du PCF de Loire-Inférieure, ceci après la mort de Jean Rigollet, tué par balle le 19 août 1955, tract dans lequel les communistes ligériens auraient stigmatisé les « *actes individuels* » de provocateurs trotskystes accusés d'avoir attaqué des armureries. Selon Hébert, les unions locales CFTC et CGT reprirent tout en l'atténuant cette position, dénonçant alors les provocateurs qui compromettaient l'action unitaire des travailleurs afin d'obtenir une solution favorable à leurs revendications.

Selon Hébert, le préfet Rix a ainsi pu se féliciter de l'attitude responsable de dirigeants syndicaux nazairiens, en l'occurrence Paul Malnoë, son collègue FO, Rombault de la CFTC ainsi que Busson, le cégétiste, bien conseillés par le maire de Saint-Nazaire. Le même préfet se serait réclamé de la caution du député Gilles Gravoille, de la Fédération du PCF, pour affirmer le rôle néfaste de provocateurs trotskystes ⁴⁶.

Dans son édition du 20 septembre 1955, *L'Humanité* écrivit que le Parti pouvait s'honorer « *d'avoir contribué à aider la lutte des travailleurs nantais, voire en dénonçant certains éléments provocateurs* », rappelant que, de son côté, Hébert, justement, n'avait pas encore condamné ces éléments. A cela, ce dernier répondit que le préfet Rix n'aurait pas sa caution tandis qu'à l'estime de ce dernier, il préférerait « *celle de la classe ouvrière en lutte* », concluant son propos en affirmant donc qu'à « *la violence patronale ont répondu les violences ouvrières* », ajoutant son célèbre « *Vivent les violences ouvrières !* »...

45 Alexandre HEBERT, « A Nantes sous le signe de l'unité... », *op. cit.*, « Paroles d'acteurs », pp. 145-147.

46 Gilles Gravoille (1914-1991) fut député communiste, élu lors des II^e et III^e législatures de la IV^e République (1951-1958).

Annexe n°6
La campagne en faveur des accusés de La Villedieu (7 mai 1956)

SIGNEZ POUR L'ACQUITTEMENT
de FANTON, MEUNIER
et ROMANET

Le Comité Départemental de Défense de Fanton, Meunier et Romanet, et la Fédération Creusoise du Secours Populaire, organisent une campagne de signatures en faveur de l'acquittement, devant le tribunal militaire de Bordeaux, des trois patriotes creusois.

Notre journal participe à cette action, en demandant à ses lecteurs de signer la pétition ci-dessous, et de la transmettre immédiatement, à M. le président du tribunal militaire, à Bordeaux (Gironde).

ACQUITTEZ FANTON
ROMANET et MEUNIER

Les soussignés, considérant que Fanton, Romanet et Meunier,

Ont usé du droit, reconnu par la Constitution, de manifester leur opposition de citoyens à la guerre d'Algérie, jugée néfaste par la grande majorité du peuple français ;

Ont agi conformément à l'intérêt national bien compris des peuples français et algérien, et selon l'esprit de la Constitution, qui proclame : La République « n'entreprendra aucune guerre dans des vues de conquête et n'emploiera jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple. »

Considérant, au surplus, que les tribunaux militaires sont incompétents en matière de délits imputés à des civils,

Demandent l'acquittement des trois patriotes.

NOM _____ **ADRESSE** _____

SIGNATURE :

Adressez cette pétition à M. le Président du Tribunal militaire, Bordeaux.

Archive de *L'Echo du Centre*, 1956
Site Mémoire à vif, <http://www.memoireavif.info/spip.php?article17>

L'Echo du Centre, journal communiste, soutient activement, par ses articles, la campagne en faveur des trois accusés dans l'affaire de La Villedieu, relayant l'appel à pétition du Comité départemental de défense en faveur des trois hommes et de la Fédération creusoise du Secours populaire, pétition sollicitant leur acquittement et adressée au Président du Tribunal militaire de Bordeaux. Le Secours populaire enverra pour défendre les accusés un grand avocat parisien, maître Lederman du barreau de Paris, membre du PCF⁴⁷. Le député communiste de la Creuse, Auguste Tourtaud, lui-même instituteur et ancien résistant, interpelle le ministre de l'Intérieur le 15 mai 1956 sur le sort réservé aux trois Creusois, en particulier celui de Fanton en détention préventive, le sujet étant débattu seulement le 26 octobre à l'Assemblée nationale⁴⁸. Le député signale, dans son intervention, la forte mobilisation en Creuse en faveur de l'instituteur de Faux-la-Montagne « plus de 15 000 personnes [ayant] signé l'appel départemental pour la libération de Gaston Fanton, rédigé par quatre-vingts personnalités de toutes opinions » dont dix-huit maires et trois conseillers généraux, six mille missives ayant été envoyées au président du tribunal militaire de Bordeaux.

47 *L'Echo du Centre*, 3 avril 1957, « Condamnation arbitraire contre des patriotes partisans de la paix en Algérie », <http://www.memoireavif.info/spip.php?article18>. L'article en question précise en sous-titre : « Le Tribunal militaire de Bordeaux prononce des peines de prison (Fanton et Romanet 3 ans Meunier 1 an) mais est obligé d'accorder le sursis ».

48 *JORF*, Débats parlementaires, Assemblée nationale, n°107 AN, 27 octobre 1956, séance du 26 octobre 1956, pp. 4341-4343.

Annexe n°7

La manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire et ses suites, selon l'Aremors

La grande manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire aura constitué un événement notable dans l'histoire de la cité durant la période de la guerre d'Algérie. Selon l'Aremors « *ce puissant rassemblement fut l'aboutissement d'un travail d'organisation qui alla s'amplifiant, notamment dans le milieu ouvrier depuis fin 1955* » [cf. source].

● Des préalables

Cette dernière dans son ouvrage a tenté de recenser les jalons qui expliquent l'importance de la mobilisation, ce 28 mai 1956, sous la forme d'un calendrier à partir de février de la même année. Ce même mois, le Comité nazairien pour une solution pacifique en Algérie fait signer une pétition tandis que fin mars des jeunes métallos de Penhoët constitueront un Comité des jeunes métallurgistes pour la paix en Algérie⁴⁹ et que des déléguées de l'UFF (Union des femmes françaises) se rendront à la mairie et à la sous-préfecture. Début avril le Comité nazairien publie un communiqué dans lequel il prévoit un meeting le 13, lequel se déroulera salle Jean Macé⁵⁰. Fin avril l'UL-CGT tient son congrès à l'occasion duquel Piconnier met en exergue le travail accompli par les camarades algériens au profit de leurs compatriotes, au sein de la commission des travailleurs Nord-Africains, appelle à soutenir le SPF pour la défense des Algériens ainsi qu'à participer au Mouvement de la paix.

Le 1^{er} mai montre l'absence d'unité syndicale avec trois meetings distincts. Le lendemain une délégation du comité pour la paix en Algérie de l'atelier des machines des chantiers de l'Atlantique se rend en mairie et à la sous-préfecture tandis que le 5 mai est marqué par deux meetings avec la participation de Henri Martin et que le 8 le comité pour la paix du quartier Kerlédé est à l'origine d'une soirée sur l'Algérie avec M^e Chatal. Est signalé par Ouest-Matin la constitution d'un comité pour la paix aux ateliers de tuyauterie et de montage des Chantiers⁵¹. Le 11 mai, 500 jeunes métallos des Chantiers tiennent une réunion, salle de l'UMP⁵², pour la mise en place d'unités pour la paix en Algérie dans les ateliers et les services.

Cependant on peut se demander, comme le font les auteurs de l'ouvrage de l'Aremors précité, quelle était la perception exacte par la population de ces différentes initiatives ? D'autant que la presse loco-régionale la plus lue consacre alors, avant tout, ses colonnes aux commémorations de la Libération comme aux inaugurations d'édifices⁵³.

● La manifestation du 28 mai 1956

Deux cent jeunes de la classe 52-2 de la région nazairienne sont concernés par le rappel de cette classe, un certain nombre devant partir le 28 mai par l'autorail de 11 heures 45. Le 25 les syndicats CGT des métaux et du bâtiment décident une action contre ce rappel avec un appel au débrayage, la tenue d'un meeting et un rassemblement à la nouvelle gare. Contact est pris avec FO et la CFTC pour les inviter à cette manifestation. Le Mouvement de la paix et les comités de quartiers se joignent à l'action prévue et initiée par le Comité des jeunes métallurgistes pour la paix en Algérie. Ainsi dans la matinée du 28, deux cortèges, l'un par l'avenue de la République, l'autre, par la rue de la Ville Halluard et venant de Penhoët, se rejoignent sur la place de la Gare, nombre de manifestants gagnant les quais en dépit de la présence policière, avec gardes mobiles et CRS en renfort. Des échauffourées violentes éclatent, faisant des blessés de part et d'autre, une douzaine de manifestants étant arrêtés, des négociations avec la médiation du pasteur Velten, s'engageant alors pour leur libération. L'autorail « *dont les tubes d'air comprimé avaient été sectionnés* » repartira finalement vers 13 heures 45, soit avec deux heures de retard avec les rappelés à son bord. Les manifestants retenus par la police sont libérés à l'exception de Guy Bézier qui, retenu (?), aurait été incarcéré le 31 mai et comme on le

49 Ce comité est constitué à l'initiative de deux jeunes, l'un de FO et l'autre de la CGT, susceptibles d'être rappelés. Le comité va adhérer au comité nazairien.

50 A ce meeting interviennent maître Chatal lié au SPF, un autre avocat de la LDH, Rocher pour le PCF, le pasteur Velten de la Fraternité pour le Mouvement de la paix, une représentante de l'UFF, Lebreton pour le comité des jeunes métallos, Piconnier pour la CGT, Saulnier du SNI et enfin Nedjema, un Algérien cégétiste.

51 Ce comité aurait comporté des travailleurs syndiqués – CGT, FO et CFTC – et « inorganisés ».

52 l'UMP désigne ici... l'Union Méhan-Penhoët, club sportif de Saint-Nazaire.

53 En mai 1956, le destroyer USS James C. Owens vient mouiller à Saint-Nazaire, son capitaine étant William Davis Craig, un héros de la guerre du Pacifique, glorifié par la presse locale à l'exception d'*Ouest-Matin* qui appelle au retrait des Américains : « US go home »...

sait condamné à 5 ans de prison par le tribunal militaire de Rennes fin juillet 1956. Sa défense « *sous l'égide, au départ, du Secours populaire* » va s'organiser à suivre.

● **Une presse locale, pour une fois, prolix et les honneurs de la presse nationale**

Le Populaire de l'Ouest comme *La Résistance* publient le 29 de longs articles illustrés de photos de presse. *Ouest-Matin*, journal communiste, résumera ainsi les événements de la veille :

« 8000 travailleurs nazairiens débrayent et manifestent avec les rappelés pour la paix en Algérie, malgré les charges de 1800 CRS et policiers. Une délégation est reçue par M. Blancho, maire. Le train est parti avec deux heures de retard. »

Si *La Résistance* a parlé de « *violents incidents provoqués par la CGT* », l'article paru dans *Le Figaro* sous la signature de J. de Castellane est beaucoup plus explicite accusant le parti communiste de se livrer à « *des manifestations factieuses préparées de longue main* », parlant de « *coup de Jarnac donné au gouvernement* » de Guy Mollet⁵⁴. Le journaliste se félicite, pour terminer, du départ, sans aucun incident, le 29 d'une vingtaine de rappelés à Saint-Nazaire par l'autorail de Savenay. *L'Aurore* parle quant à elle des sabotages du départ des rappelés par les communistes tandis que *Franc-Tireur* soulignera l'intervention violente des CRS.

● **Quelle participation à la manifestation du 28 ?**

Comme toujours, il existe des différences d'appréciation quant au nombre de participants à la manifestation : 3000, 5000 ou 8000 ? Selon les RG, la direction des Chantiers prévoit le 30 de sanctionner 2638 ouvriers. Comme il y a eu participation d'ouvriers de la SNCASO, des Forges de l'Ouest et de fonderies, on peut supposer que plus de 3000 arrivèrent par la rue de la Ville Halluard tandis que, par l'avenue de la République, survinrent des manifestants rassemblés initialement à la Bourse du travail mais aussi des quartiers de la ville. On peut sans doute tabler sur 5 à 6000 manifestants au total, voire éventuellement près de 8000 manifestants comme l'a noté un historien local⁵⁵. En tout état de cause, cette mobilisation en masse s'avèra une réussite pour la CGT et les communistes nazairiens.

● **Une résolution à l'issue de la manifestation**

Le soir du 28 mai est adoptée une résolution à l'initiative des organisateurs de la manifestation à savoir les différents comités et les syndicats CGT des métaux et du bâtiment.

Cette résolution réclame un cessez-le-feu immédiat en Algérie et des négociations, invite le gouvernement à écouter la classe ouvrière plutôt que les « gros colons » algériens, apporte son soutien aux rappelés, prévoit la poursuite de l'action, la paix rétablie, pour favoriser l'amitié franco-algérienne, proteste contre l'envoi des forces de police à Saint-Nazaire tout en dégageant toute responsabilité quant aux événements provoqués par la répression policière.

Si une délégation fut reçue à la mairie il n'en fut pas de même de celle qui se rendit à la sous-préfecture. Par la suite, la section nazairienne de la LDH va se retirer, le 10 juin, du Comité nazairien pour la paix en Algérie au nom de son indépendance vis à vis des organisations politiques et syndicales.

● **Des sanctions pour les manifestants**

Les directions des Chantiers et de la SNCASO vont adopter des sanctions à l'encontre des travailleurs qui ont débrayé le 28 mai.

Dès le 31 mai les Chantiers sanctionneront 2638 salariés, 700 étant blâmés. Cependant les syndicats réagissent de façon unitaire auprès de la direction des chantiers, Noblet de FO qualifiant ces sanctions d'inadmissibles et d'uniques dans les annales. Le directeur lève les sanctions le soir-même, se contentant d'une note d'avertissement au personnel. A la SNCASO, en dépit des interventions syndicales et de celle du maire lui-même, les sanctions prévues seront maintenues⁵⁶.

54 J. de CASTELLANE, « La leçon des incidents de Saint-Nazaire. Voici comment le parti communiste maquille "en protestations spontanées" des manifestations factieuses préparées de longue main », *Le Figaro* du 30 mai 1956.

55 Fernand GUERIFF, *Histoire de Saint-Nazaire*, tome II, cité par l'Aremors.

56 Ainsi seront prononcés 3 licenciements, 93 mises à pied disciplinaires et 15 avertissements.

● L'affaire Guy Bézier

On sait que le jeune caréneur⁵⁷ est arrêté le 31 mai, étant accusé d'avoir sectionné les tuyaux de raccordement de l'autorail Le Croisic/Nantes en gare de Saint-Nazaire comme « *d'avoir lancé avec acharnement des pierres amassées sur le ballast contre les forces de l'ordre, faisant ainsi plusieurs blessés* ». Il est alors pris en charge par le Secours populaire et défendu par M^e Daucé qui ne peut donc éviter sa lourde condamnation à 5 ans de prison ferme. Selon l'Aremors, quatre autres jeunes furent également inculpés « *pour avoir dételé, à deux reprises, la remorque de la motrice* » le 28 mai. Jugés à Rennes, le jugement ayant été cassé, ils sont renvoyés devant le Tribunal correctionnel de Saint-Nazaire où ils sont défendus par M^e Chatal⁵⁸.

L'ouvrage de l'Aremors souligne le soutien actif du Secours populaire à l'égard de Guy Bézier, un avocat, en l'occurrence M^e André Mayer, de Paris, assurant sa défense en cassation. Il signale également la constitution à l'initiative d'Alexandre Hébert du « *comité départemental pour la libération de Guy Bézier* » et l'action décisive du député socialiste Jean Guittou auprès du ministère de la Défense et du président de la République. Suite à cette action, Guy Bézier bénéficie de la grâce présidentielle⁵⁹. Le même ouvrage rappelle le rendez-vous du comité le 1^{er} mai pour fêter l'événement, soulignant l'absence de Guy Bézier qui aurait déjà été « *rappelé par le service militaire* », ceci en contradiction avec d'autres éléments d'information⁶⁰.

● L'action du Secours populaire

On sait que le Secours populaire aura été particulièrement actif pour défendre les manifestants contre le rappel des disponibles en Algérie et les rappelés inquiétés par la police et la justice. A Saint-Nazaire l'avocat du SPF, maître Chatal doit normalement partir en Algérie le 19 mai 1956 pour représenter « *la population nazairienne à Alger* », une souscription ayant été lancée. Maurice Piconnier lors du congrès de l'UL-CGT du 23 avril 1956 appelle, outre à la défense des « *intérêts matériels des 350 travailleurs algériens occupés à Saint-Nazaire* » et à la participation plus active au Mouvement de la paix, au soutien de l'initiative du SPF, une collecte étant ouverte à la fin du congrès. Dans le journal national du SPF, *La Défense*, en juin 1956, un article traite de « *l'opération avocat mandaté par Saint-Nazaire* » avec les résultats de la collecte. Louis Jailloux, secrétaire nazairien du SPF, a rédigé un article, durant l'été 1956, dans le même journal indiquant notamment le soutien juridique à Guy Bézier, la campagne d'information en sa faveur avec des pétitions-souscriptions. En septembre 1956, le même, toujours dans *La Défense*, rend compte des résultats de la collecte de juin pour l'envoi d'un avocat et de la tenue de deux meetings avec des avocats et des médecins, maître Manville, qui avait remplacé son confrère, Chatal, indisponible, ayant rendu compte de son voyage en Algérie. Il indique également l'objectif d'activer la rentrée de fonds pour la défense, en particulier, de Guy Bézier.

Source : AREMORS (Association de Recherche et d'Études sur le Mouvement Ouvrier dans la Région de Saint-Nazaire), *Saint-Nazaire. D'une République à l'autre, 1945-1962*, Nantes, éd. du Petit Véhicule, 2003, pp. 455-481.

57 On apprend, par l'ouvrage de l'Aremors, que Guy Bézier demeurait alors en Ille-et-Vilaine à Houssac en Saint-Vincent. Il existe une commune du nom de Saint-Vincent-sur-Oust mais située dans le Morbihan, à la limite des trois départements : Morbihan, Loire-Atlantique et Ille-et-Vilaine. Dans cette commune, il existe un lieu-dit Le Houssac. On peut noter que « *la Carrière de Houssac, lieu-dit situé sur le territoire de la commune de Saint-Vincent-sur-Oust, où six patriotes ont été exécutés sans jugement le 22 juin 1944, fait partie de ces nombreux lieux d'exécutions et de mémoire qui jalonnent le territoire du département du Morbihan* » [<http://maitron-fusilles-40-44.univ-paris1.fr/spip.php?article190877>].

58 Un est condamné à 1 mois de prison, deux autres à 8 jours, peines avec sursis, et le quatrième à 6000 F d'amende.

59 Selon l'Aremors, le Secours populaire fait paraître dès le 3 avril 1956 un communiqué annonçant la libération de Guy Bézier.

60 En effet, Guy Bézier serait parti le 2 mai, étant passé pour remercier le comité avant peut-être le 1^{er} mai [cf. page 6]. Le comité aurait alors décidé de se maintenir « *pour suivre et aider le libéré* », selon *L'Éclair* du 4 mai 1957.

Sommaire

● <i>La manifestation du 28 mai 1956 et le « sabotage » de la micheline</i>	p. 3
● <i>« Libérez Guy Bézier » ou les enjeux politiques et syndicaux autour d'une libération</i>	p. 4
● <i>Mais le Secours populaire aussi...</i>	p. 6
● <i>Alexandre Hébert et l'action directe</i>	p. 8
● <i>Au total... (conclusion)</i>	p. 9
● Annexes	
Annexe n°1 Les effectifs de l'armée française en Algérie et le rappel des disponibles en 1955 et 1956	p. 12
Annexe n°2 Les rapports du préfet de Loire-Inférieure sur la manifestation du 28 mai 1956	p. 14
Annexe n°3 Le manifeste du Comité départemental pour la libération de Guy Bézier	p. 15
Annexe n°4 A propos du CLADO et du journal <i>La Commune</i>	p. 17
Annexe n°5 « <i>Vivent les violences ouvrières</i> »	p. 18
Annexe n°6 La campagne en faveur des accusés de La Villegieu (7 mai 1956)	p. 19
Annexe n°7 La manifestation du 28 mai 1956 à Saint-Nazaire et ses suites, selon l'Aremors	p. 20